

Séance du 01/02/2013

L'an deux mille treize le 01/02/2013  
à 19 Heures le Conseil Municipal s'est réuni en  
lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
M. TELLIER C., Maire, en suite de convocation en  
date du 23/01/2013 dont un exemplaire a été affiché  
à la porte de la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Tous les Conseillers Municipaux  
Sauf

**ETAIENT ABSENTS** : Mr HERICOURT D.DENEUVILLE M.escusés.

**Objet** :Surfaces des concessions du cimetière.

Mr Evrard Joseph Marie a été nommé secrétaire

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle les nouveaux tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à savoir : - 30€ du m2 pour une durée de 50ans - et 60€ le m2 pour une durée à perpétuité.

La surface des concessions n'avait pas été définie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : - qu'une concession **simple** serait d'une surface de **3m2**, et qu'une concession **double** serait de **6m2**.

Monsieur le percepteur de Lumbres sera informé de ces modifications.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

C.TELLIER



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 5 FEV. 2013